



# ÉVALUATION DES STOCKS DE MYE COMMUNE DES EAUX CÔTIÈRES DU QUÉBEC



MPO région du Québec

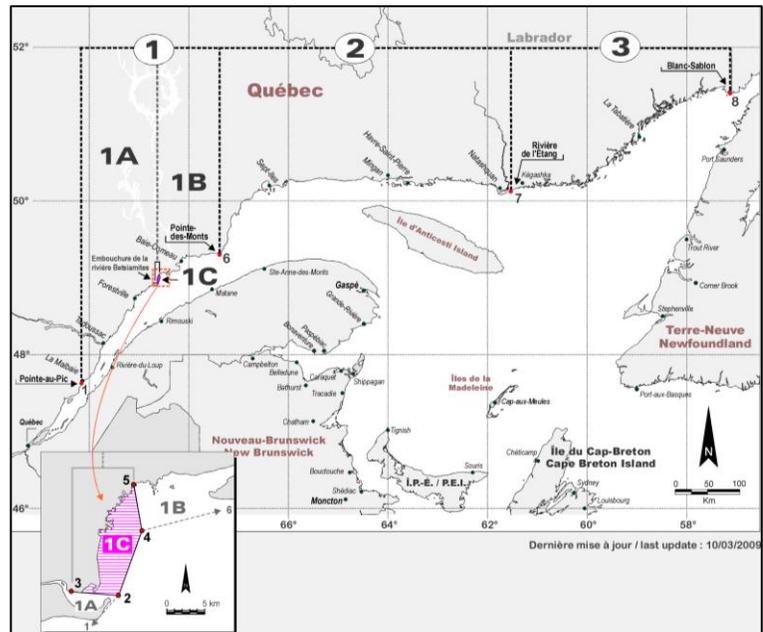


Figure 1. Zones et sous-zones de pêche de la mye commune en Côte-Nord.

## Contexte :

La mye commune est présente un peu partout le long du littoral québécois. La cueillette récréative de la mye se pratique depuis longtemps au Québec, mais cette activité est peu documentée. Les prélèvements de la cueillette commerciale sont connus par région depuis 1917. Cette cueillette se pratique principalement en Côte-Nord depuis le début des années 1970 et presque exclusivement sur la Haute-Côte-Nord depuis 1993. Les débarquements commerciaux québécois ont atteint un sommet de 1 207 t en 2000.

Les activités commerciales de la Haute-Côte-Nord sont réglementées par le nombre de permis, une taille (longueur) minimale légale, une saison de pêche et un contingentement des débarquements par secteur coquillier. Pour la cueillette récréative, les mesures de gestion sont la saison, la taille minimale légale et le nombre de myes récoltées par jour. Seuls les outils manuels sont permis pour la cueillette de la mye, sauf en Moyenne-Côte-Nord. Les principaux indicateurs utilisés pour le suivi des stocks sont les débarquements, l'effort de pêche, la structure démographique et les résultats des inventaires des gisements de mye effectués de 2016 à 2019.

Le présent avis scientifique découle de la réunion du 9 février 2023 sur l'évaluation des stocks de mye commune des eaux côtières du Québec. Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le [calendrier des avis scientifiques de Pêches et Océans Canada \(MPO\)](#).

## SOMMAIRE

- Les débarquements commerciaux au Québec sont historiquement faibles depuis 2010. En 2022, les débarquements (10,8 t) ont atteint le niveau le plus bas depuis 1917, alors qu'ils étaient à leur maximum en 2000 (1 207 t).
- En 2022, les débarquements commerciaux provenaient à 91,7 % de la Côte-Nord (9,9 t), principalement du secteur Pointe-aux-Outardes Ouest (9,4 t, sous-zone 1B), alors qu'ils ont été nettement plus faibles dans la sous-zone 1A (0,5 t). Aux Îles-de-la-Madeleine, les débarquements n'ont été que de 0,9 t, soit 8,3 % du débarquement total au Québec. Pour les secteurs gérés par un total autorisé des captures (TAC), ceux-ci n'ont pas été atteints en raison du faible effort déployé.
- L'effort de pêche a suivi la même tendance que les débarquements et est aussi très faible depuis 2010. L'effort a baissé d'un maximum de 12 142 vendeurs-jours en 2002 à 1 111 en 2009. En 2022, il a été de 198 vendeurs-jours pour l'ensemble du Québec et représente l'une des valeurs les plus basses depuis 2002. La baisse de l'effort s'explique par une diminution de la demande de myes par les acheteurs.
- La forte diminution de l'effort a entraîné une grande variabilité dans l'estimation des prises par unité d'effort (PUE) au cours des dernières années et rend la détection de tendances difficile dans les secteurs exploités.
- La taille moyenne des myes au débarquement a varié entre 65 et 75 mm sur la Côte-Nord et entre 56 et 70 mm aux Îles-de-la-Madeleine en 2022. De façon générale, on note une tendance à la hausse de la taille moyenne dans les gisements de la Haute-Côte-Nord. De plus, la proportion des myes de tailles sous-légales (< 51 mm) débarquées a été inférieure à 3 % dans l'ensemble des gisements.
- La pêche récréative, une activité prisée des communautés côtières, est permise sur une grande partie du littoral québécois. Cependant, les volumes prélevés par des cueilleurs récréatifs demeurent inconnus, mais ils peuvent être importants dans certains gisements. Il serait important de quantifier l'effort, les prélèvements et la structure de taille des myes récoltées lors de cette activité.
- En absence d'inventaire des secteurs exploités depuis 2019 et étant donné les faibles débarquements, il n'est pas possible de donner un avis sur l'état des secteurs coquilliers et sur les perspectives pour les prochaines saisons. Toutefois, avec le faible effort de pêche commerciale déployé récemment, il n'y a pas d'inquiétude pour la conservation des gisements exploités.

## RENSEIGNEMENTS DE BASE

### Biologie

La mye commune, *Mya arenaria*, est un mollusque bivalve des eaux côtières de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Elle est présente un peu partout au Québec, principalement dans les estuaires de rivières et les baies et vit enfouie dans les sédiments meubles de vase et de sable. C'est une espèce sédentaire vivant en gisements ou agrégations de plus ou moins grande importance. La mye se nourrit de plancton et de particules en suspension dans l'eau. Étant une espèce qui vit dans l'étage intertidal, elle est généralement tolérante à de grands écarts de température et de salinité. Des températures inférieures à -2 °C ou supérieures à 28 °C sont

létales chez l'adulte. Au Québec, la mye atteint la taille (longueur) minimale légale de 51 mm vers l'âge de 5 à 7 ans. Sa taille maximale peut même dépasser 110 mm.

Chez la mye, les sexes sont séparés et le sex-ratio est généralement équilibré. Au Québec, la taille moyenne à laquelle 50 % des individus sont matures sexuellement est de 39-46 mm. Il y a une seule ponte par année qui se déroule principalement en juin et juillet. Les gamètes sont libérés dans l'eau où s'effectue la fécondation. Après une phase larvaire pélagique d'environ cinq semaines, la mye se métamorphose, prend la forme adulte, puis s'établit sur le fond marin.

L'action des vagues, des tempêtes et les activités de cueillette peuvent déloger les myes de taille sous-légale. Des essais en bassins et sur le terrain montrent que le temps nécessaire à l'enfouissement est surtout influencé par la taille de la mye et la température de l'eau. Par exemple, une mye de 15-20 mm prend environ 1 heure pour s'enfouir complètement à 20 °C, tandis qu'elle prend plus de 7 heures à 5 °C. Les juvéniles (< 10 mm) s'enfouissent dans les premiers centimètres de sédiment. Des expériences effectuées sur des battures sablonneuses et vaseuses montrent que le taux de dispersion (ou de perte) sur un an est plus important pour les petites myes (15-20 mm) enfouies dans des sédiments sablonneux.

Les populations de mye de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent sont génétiquement différentes de celles des Îles-de-la-Madeleine et du sud du golfe, mais l'origine du recrutement de chaque gisement demeure inconnue.

### **Description générale de la cueillette**

La cueillette de la mye commune est une activité populaire auprès des populations des régions maritimes québécoises, car la ressource est facilement accessible et peut être récoltée sans l'utilisation d'équipement spécialisé. Les cueillettes commerciale et récréative s'effectuent sur le même territoire côtier. Ces deux activités se pratiquent à marée basse principalement lors de marées de vives-eaux. Le Québec maritime est divisé en trois grandes régions : la Côte-Nord, la Gaspésie – Bas-Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine. La Côte-Nord est divisée en trois zones de pêche, la zone 1 (sous-zones 1A, 1B et 1C) correspond à la Haute-Côte-Nord, la zone 2 à la Moyenne-Côte-Nord et la zone 3 à la Basse-Côte-Nord (Figure 1).

Les zones côtières sont divisées en secteurs coquilliers (Figure 2). Au Québec, comme partout au Canada, la gestion des secteurs coquilliers est assurée par le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques qui détermine annuellement la classification de chaque secteur. Les secteurs à statut agréé sont ouverts à la cueillette de mollusques, dont la mye, et ceux à statut agréé sous condition sont fermés pendant une certaine période de l'année. Aucune cueillette n'est permise dans les secteurs à statut interdit.

En 2022, la Haute-Côte-Nord comptait 132 secteurs coquilliers répertoriés, dont 38 secteurs à statut agréé, 8 secteurs à statut agréé sous condition et 86 secteurs à statut interdit. Pour les autres régions, il y avait 29 secteurs à statut agréé ou agréé sous condition aux Îles-de-la-Madeleine, 18 en Gaspésie – Bas-Saint-Laurent.

Au Québec, la taille minimale légale est de 51 mm pour la mye, quel que soit le type de cueillette. Les cueillettes commerciale et récréative se font exclusivement à l'aide d'outils manuels (broque, pelle, etc.), sauf en Moyenne-Côte-Nord où il y a deux permis de pêche commerciale à la drague hydraulique (non actifs depuis plusieurs années). De plus, les cueilleurs récréatifs ne peuvent récolter plus de 300 myes par jour (entre 5 et 15 kg). La cueillette commerciale manuelle est permise seulement en Haute-Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine.

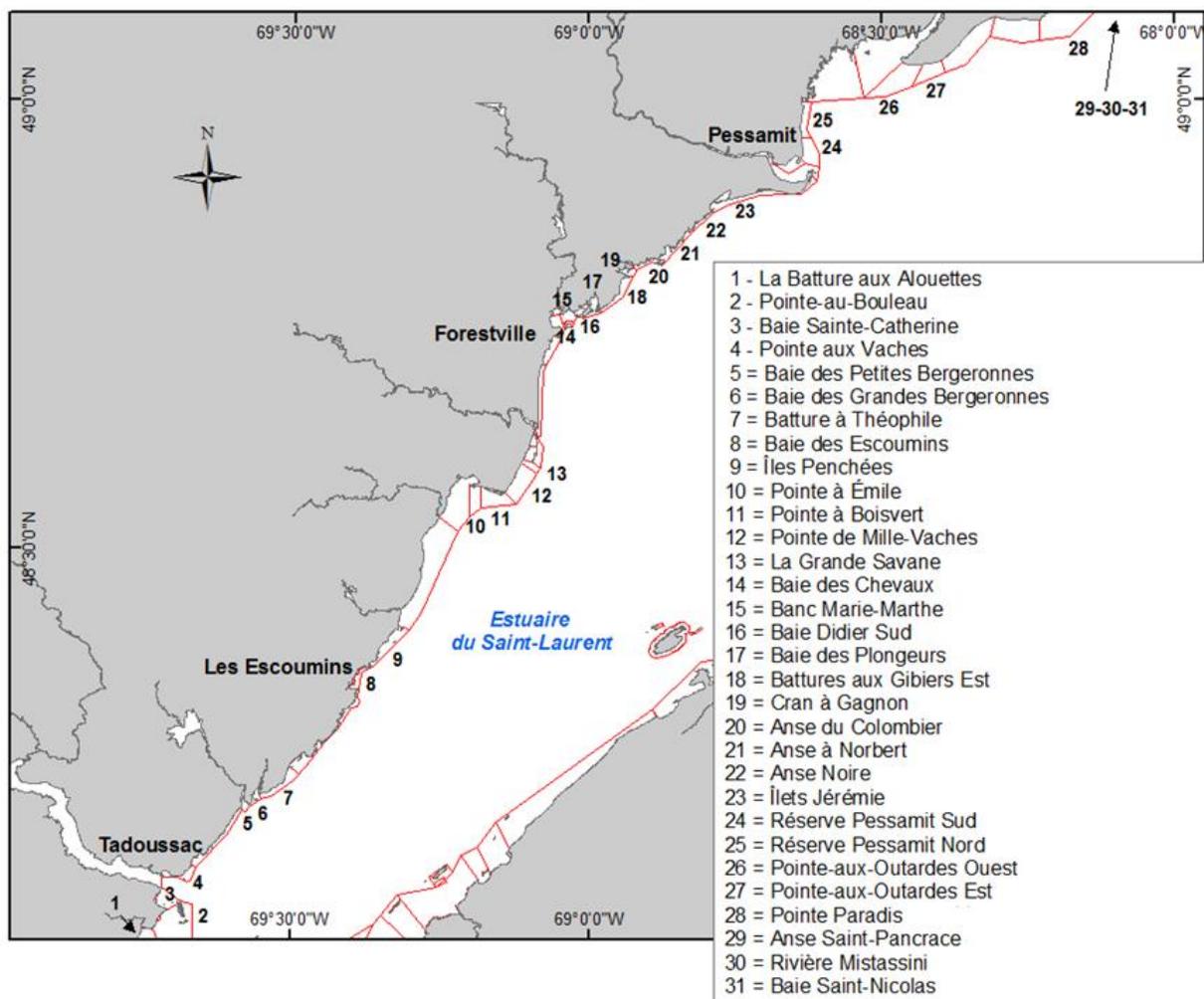


Figure 2. Localisation des principaux secteurs coquilliers de la Haute-Côte-Nord.

À partir de 2004, différentes mesures de gestion ont été mises en place afin de contrôler la cueillette commerciale manuelle. À la taille minimale légale et au type d'outils autorisés s'ajoutent, en Haute-Côte-Nord, un nombre maximal de permis, une saison de pêche, une clause de participation et l'obligation de remplir un journal de bord et de porter un dossard. Des totaux autorisés de capture (TAC) pour la cueillette commerciale sont en place depuis 2015 dans 20 secteurs coquilliers. Les TAC ont été réajustés en 2020 sur la base des résultats des inventaires réalisés entre 2016 et 2019 (Tableau 1). Depuis 2009, les secteurs Baie des Chevaux, Banc Marie-Marthe, Baie Didier Sud, Baie des Plongeurs et Cran à Gagnon sont réservés exclusivement à la cueillette commerciale. Depuis 2015, le secteur Baie des Petites Bergeronnes (situé dans le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent) est ouvert à une cueillette récréative printanière d'une durée de quelques semaines. Aux Îles-de-la-Madeleine, la cueillette commerciale est gérée par une saison de pêche et l'obligation de remplir un journal de bord.

Les statistiques de la pêche commerciale sont assez bien documentées et connues à l'échelle du secteur coquillier depuis 2002, alors que les prises des cueilleurs récréatifs ne sont pas documentées. Les indicateurs utilisés pour l'évaluation de l'état des stocks de la mye par secteur coquillier sont : les débarquements commerciaux (t), l'effort de pêche (vendeur-jour), la taille moyenne (mm) des myes débarquées, la proportion (%) des myes de taille sous-légale

dans les débarquements, la superficie exploitable (km<sup>2</sup>) des gisements, la densité moyenne (nombre/m<sup>2</sup>) des myes de 20 à 50 mm sur l'ensemble du gisement, la densité des myes de taille légale sur la superficie exploitable et la biomasse (t) des myes de taille légale sur la superficie exploitable. Les quatre derniers indicateurs proviennent des inventaires effectués de 2016 à 2019 sur plusieurs secteurs de la Haute-Côte-Nord. La superficie exploitable est définie par un minimum de trois stations contiguës dont la densité des myes de taille légale est  $\geq 16$  myes/m<sup>2</sup>. Habituellement, les stations à forte densité se retrouvent au même endroit sur le gisement. Cependant, cette superficie peut inclure à l'occasion des stations enclavées dont la densité des myes est moindre, ce qui permet une continuité des aires exploitables.

## ÉVALUATION

### Cueillette commerciale

Depuis 1971, la cueillette commerciale se fait majoritairement sur la Côte-Nord (Figure 3). Aux Îles-de-la-Madeleine, les débarquements sont faibles (< 3 t) depuis plusieurs années et il est difficile d'évaluer l'état de cette ressource. Il n'y a eu aucune récolte commerciale en Moyenne-Côte-Nord, en Basse-Côte-Nord, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie depuis 2008. En 2022, les débarquements totaux au Québec ont été de 10,8 t et ont atteint le niveau le plus faible depuis 1917. Ils provenaient à 91,7 % de la Côte-Nord (9,9 t) et à 8,3 % des Îles-de-la-Madeleine (0,9 t; Tableau 1).

Les débarquements de la Haute-Côte-Nord ont fluctué entre 289 et 745 t de 1993 à 1999 (Figure 4). Ils ont atteint un sommet de 1 173 t en 2000 et ensuite diminué de façon importante. L'exploitation intensive de mye dans plusieurs secteurs de la Haute-Côte-Nord survenue de 1997 à 2005 (Tableau 1) laissent penser que les gisements ont été surexploités. Les diminutions des débarquements est principalement due à la baisse des rendements (diminution de la ressource) et par ricochet au désintéressement des cueilleurs pour cette pêche. Ce contexte a amené la fermeture des deux usines de transformations de la mye en Haute-Côte-Nord. L'absence d'usines de transformation de 2010 à 2014 et depuis 2017<sup>1</sup> explique les faibles débarquements des dernières années (Tableau 1). Les TAC n'ont pas été atteints depuis leur mise en place, sauf pour un secteur en 2015 et trois secteurs en 2016.

---

<sup>1</sup> Une usine a été ouverte du printemps 2015 à l'automne 2016 à Forestville.

Tableau 1. Débarquements (t, poids vif) commerciaux de myes et TAC actuel (t, poids vif) réajusté en 2020 par sous-zone et par secteur coquillier en Haute-Côte-Nord et débarquements cumulatifs par région/sous-zone et pour l'ensemble du Québec. Les secteurs suivis d'un astérisque\* sont réservés exclusivement à la pêche commerciale.

Sous-zone, secteur ou région	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TAC
1A- Baie des Petites Bergeronnes	16	32	26	115	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1A- Baie des Grandes Bergeronnes <sup>1</sup>	-	22	100	-	75	28	14	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1A- Batture à Théophile	< 0,1	-	-	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4
1A- Baie des Escoumins <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	62	11	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1A- Iles Penchées	5	5	7	2	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	-	-	-	-	-	-	5
1A- Pointe à Émile	-	2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
1A- Pointe à Boisvert	125	49	24	21	12	4	1	0,5	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5
1A- Pointe de Mille-Vaches	32	137	62	20	8	2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
1A- Baie des Chevaux *	82	59	45	27	10	4	5	3	1	0,7	2	2	0,6	2	11	3	2	3	1,8	1,4	0,1	20
1A- Banc Marie-Marthe *	233	118	49	11	13	11	13	12	1	0,7	0,3	1	2	16	19	3	1	0,9	2,4	1,1	-	12
1A- Baie Didier Sud *	3	19	12	8	5	2	0,2	0,7	F <sup>2</sup>	F	F	F	F	F	2	-	0,7	0,4	0,1	0,1	-	4
1A- Baie des Plongeurs *	30	17	27	32	18	4	0,5	-	F	F	F	F	F	F	3	1	4	0,2	0,8	0,9	-	10
1A- Battures aux Gibiers Est	2	3	0,5	-	-	-	0,4	-	-	-	-	-	-	-	1	F	F	-	-	-	-	0,5
1A- Cran à Gagnon *	27	14	7	3	2	2	1	0,1	-	-	< 0,1	< 0,1	0,4	8 <sup>3</sup>	5 <sup>3</sup>	1	0,4	0,1	-	-	-	5
1A- Rivière Blanche <sup>1</sup>	-	24	5	-	-	13	11	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1A- Anse du Colombier	10	17	23	22	5	4	3	2	-	-	-	< 0,1	0,1	2	4	0,5	0,5	< 0,1	-	-	-	7
1A- Anse à Norbert	13	0,4	1	0,2	2	0,6	0,2	-	0,1	-	-	0,1	0,1	-	1 <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	1
1A- Anse Noire	4	2	4	4	2	1	< 0,1	0,2	-	-	-	-	-	< 0,1	1 <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	0,5
1A- Îlets Jérémie	31	23	30	35	9	12	8	11	9	-	0,1	< 0,1	0,4	0,1	6	-	-	-	-	0,9	-	15
1B- Pointe-aux-Outardes Ouest <sup>4</sup>	150	154	136	60	62	24	14	8	-	7	6	6	18	17	19	17	23	16	16	14,9	9,4	30
1B- Pointe-aux-Outardes Est <sup>4</sup>	-	-	-	19	9	7	12	20	9	3	3	8	2	5	7	-	0,3	0,2	0,1	0,1	-	7
1B- Rivière Mistassini	4	3	2	5	5	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
1B- Baie Saint-Nicolas	10	15	10	17	9	-	-	-	-	-	-	1	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-	-	1
1C- Réserve Pessamit Sud	154	129	304	214	100	98	80	82	38	-	0,5	-	-	21	5	-	-	-	-	-	-	50
1A et 1B- Autres secteurs <sup>5</sup>	-	15	10	-	1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Haute-Côte-Nord</b>	<b>930</b>	<b>859</b>	<b>886</b>	<b>614</b>	<b>354</b>	<b>279</b>	<b>176</b>	<b>190</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>72</b>	<b>85</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>21,5</b>	<b>19,9</b>	<b>9,9</b>	<b>-</b>
Sous-zone 1A	613	499	318	299	92	46	34	29	11	1	2	3	4	29	53	8	9	5	5,4	4,9	0,5	-
Sous-zone 1B	163	172	148	101	87	31	26	27	9	10	9	15	19	22	27	17	23	16	16	15	9,4	-
Sous-zone 1C	154	129	304	214	100	98	80	82	38	-	0,5	-	-	21	5	-	-	-	-	-	-	-
Dépuration <sup>1</sup>	-	59	115	-	75	103	36	51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	0,1	0,4	0,5	1,0	0,5	0,9	0,1	0,8	1,2	1,3	0,8	0,7	0,9	2,8	2,3	1,5	1,3	0,9	-
<b>Québec<sup>6</sup></b>	<b>1 028</b>	<b>883</b>	<b>886</b>	<b>615</b>	<b>354</b>	<b>280</b>	<b>177</b>	<b>190</b>	<b>58</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>73</b>	<b>86</b>	<b>27</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>21,2</b>	<b>10,8</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Secteur à statut restreint ou interdit (dépuration de 2002 à 2009).

<sup>2</sup> F = secteur fermé pour conservation.

<sup>3</sup> TAC atteint.

<sup>4</sup> Le secteur Pointe-aux-Outardes a été fractionné en Pointe-aux-Outardes Ouest et Est en 2005.

<sup>5</sup> Baie Sainte-Catherine (dépuration), Saint-Paul-du-Nord, La Grosse Pointe et Franquelin (dépuration).

<sup>6</sup> Inclut l'ensemble des débarquements commerciaux du Québec (Côte-Nord, Gaspésie – Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine).

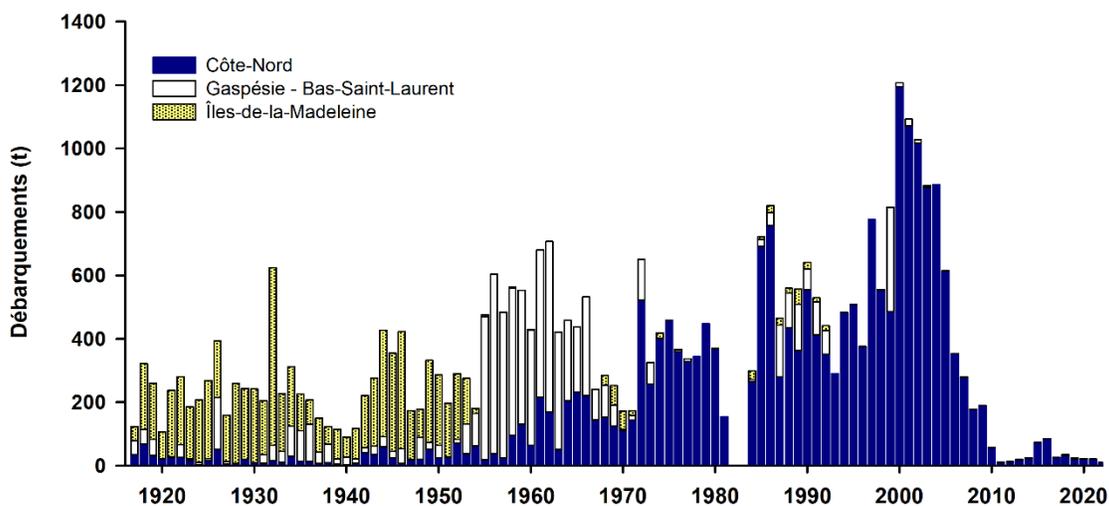


Figure 3. Débarquements commerciaux annuels de la mye par région du Québec.

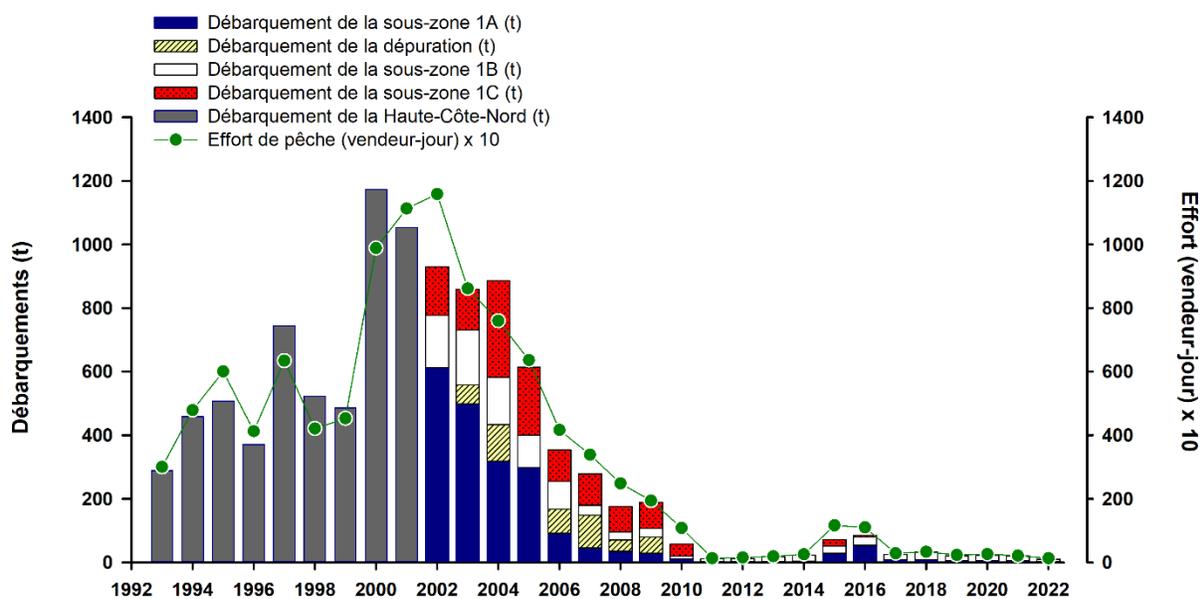


Figure 4. Débarquements commerciaux annuels de la mye par sous-zone et effort de pêche pour l'ensemble de la Haute-Côte-Nord.

Depuis 2010, les débarquements de myes proviennent principalement de quelques secteurs coquilliers, soit Pointe à Boisvert, Baie des Chevaux, Banc Marie-Marthe, Baie Didier Sud, Baie des Plongeurs, Cran à Gagnon, Anse du Colombier et Îlets Jérémie de la sous-zone 1A, Pointe-aux-Outardes Ouest et Pointe-aux-Outardes Est de la sous-zone 1B et Réserve Pessamit Sud de la sous-zone 1C (Tableau 1).

De façon générale, il y a une assez bonne relation entre l'effort de pêche déployé et les débarquements sur la Haute-Côte-Nord (Figure 4). Cependant, l'interprétation d'une surexploitation au début des années 2000 est appuyée par le fait que la baisse des débarquements à partir de 2001 a nettement précédé la baisse marquée de l'effort en 2003. Par la suite, l'effort de pêche a constamment diminué, passant de 11 586 vendeurs-jours en 2002 à

1 083 vendeurs-jours en 2010. La baisse de l'effort et des débarquements est attribuable à la diminution constante du nombre de cueilleurs commerciaux impliqués. En 2022, l'effort a été de 130 vendeurs-jours en Haute-Côte-Nord et représente l'une des valeurs les plus basses depuis 2002 (Figure 4).

Les prises par unité d'effort (PUE, kg/vendeur-jour) moyennes annuelles sont calculées par secteur coquillier (Tableau 2). Elles ont été relativement stables entre 2002 et 2009; année précédant la fermeture des usines de transformation. Cependant, la forte diminution de l'effort a entraîné une grande variabilité dans l'estimation des PUE au cours des dernières années et rend la détection de tendances difficile dans les secteurs exploités (Tableau 2).

La taille moyenne des myes débarquées pour les secteurs échantillonnés entre 2020 et 2022 a varié entre 65 et 75 mm (Tableau 3). De façon générale, on note une tendance à la hausse de la taille moyenne dans les gisements exploités de la Haute-Côte-Nord. Le nombre d'individus mesurés par sous-zone est parfois limité étant donné le faible effort de pêche des dernières années. Une proportion élevée des myes de taille sous-légale (< 51 mm) dans les débarquements serait une indication probable que la quantité des myes de taille légale est faible et que les cueilleurs se rabattent sur de plus petites myes. Cependant, cette proportion a été basse au cours des trois dernières années et s'est maintenue sous les 3 %.

### **Sources d'incertitude**

Le partage du territoire entre cueilleurs commerciaux et récréatifs ainsi que l'absence d'information provenant de la composante récréative font en sorte qu'il est difficile d'évaluer les débarquements et les efforts totaux sur les différents secteurs de la Haute-Côte-Nord. Il serait donc important de quantifier l'effort, les prélèvements et la structure de taille des myes de la cueillette récréative qui représente aussi une source de mortalité des juvéniles.

On note un certain niveau d'incertitude sur le calcul de l'effort de pêche exprimé en vendeur-jour et par conséquent sur les prises par unité d'effort (kg/vendeur-jour). Le nombre réel de cueilleurs impliqués dans la récolte est inconnu. De plus, le ratio cueilleur/vendeur peut avoir changé au fil des ans, principalement entre les années récentes et la période d'exploitation intense du début des années 2000. Dans cette éventualité, le niveau des PUE pourrait être le reflet de la performance ou du nombre des cueilleurs et non de l'état de la ressource. Il est primordial de sensibiliser les intervenants de cette pêche à l'importance d'avoir un portrait réel de l'effort de pêche déployé. L'effort présenté est cependant une estimation minimale de l'effort réel.

Les variations environnementales (conditions climatiques ou amplitudes de marées anormales) peuvent influencer certains indicateurs de la pêche, principalement l'effort de pêche. De plus, la fréquence accrue des ondes de tempête, l'érosion des berges et la diminution du couvert de glace sont également des variables qui pourraient avoir un impact négatif sur les populations de mye, sur le rétablissement de certains gisements, principalement ceux à sédiments sablonneux, et sur le recrutement à la population.

L'ensemble de ces différentes sources d'incertitude limitent l'interprétation des indicateurs et pourraient donc avoir pour conséquence que les conclusions de cet avis ne sont pas bien ajustées à l'état réel de la ressource.

Tableau 2. Prise par unité d'effort (kg / vendeurs-jours) par secteur coquillier en Haute-Côte-Nord. Les secteurs suivis d'un astérisque\* sont réservés exclusivement à la pêche commerciale.

Sous-zone, secteur ou région	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
1A- Baie des Petites Bergeronnes	78	86	91	96	-	-	-	103	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1A- Baie des Grandes Bergeronnes	-	542	452	-	121	101	105	102	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1A- Batture à Théophile	-	-	-	-	66	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1A- Baie des Escoumins	-	-	-	-	-	135	87	109	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1A- Iles Penchées	68	63	72	53	55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1A- Pointe à Émile	-	36	48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1A- Pointe à Boisvert	52	56	63	68	52	49	32	76	-	-	21	-	-	-	-	-	-	39	31	40	29	
1A- Pointe de Mille-Vaches	82	83	78	64	49	56	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1A- Baie des Chevaux *	110	101	106	97	84	87	73	109	76	63	55	94	67	94	88	109	66	134	107	242	41	
1A- Banc Marie-Marthe *	103	108	113	83	89	81	92	109	106	69	24	52	63	103	90	73	63	91	113	152	-	
1A- Baie Didier Sud *	62	91	96	80	80	93	62	104	-	-	-	-	-	-	111	-	53	121	45	93	-	
1A- Baie des Plongeurs *	80	84	96	108	73	63	94	-	-	-	-	-	-	-	123	100	80	64	170	159	-	
1A- Battures aux Gibiers Est	70	101	44	-	-	-	76	-	-	-	-	-	-	-	135	-	-	-	-	-	-	
1A- Cran à Gagnon *	80	73	96	53	50	59	63	-	-	-	-	-	65	92	81	55	-	46	-	-	-	
1A- Rivière Blanche	-	205	240	-	-	98	99	107	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1A- Anse du Colombier	57	83	88	94	61	53	58	67	-	-	-	-	44	61	48	38	42	14	-	-	-	
1A- Anse à Norbert	95	100	83	81	63	60	59	-	-	-	-	-	24	-	41	-	-	-	-	-	-	
1A- Anse Noire	86	69	83	99	60	58	-	22	-	-	-	-	-	-	102	-	-	-	-	-	-	
1A- Îlets Jérémie	93	87	111	117	107	88	108	127	135	-	-	-	71	-	130	-	-	-	-	-	229	-
1B- Pointe-aux-Outardes Ouest	-	-	-	92	120	80	52	72	-	85	76	82	75	83	57	101	107	93	80	86	84	
1B- Pointe-aux-Outardes Est	-	-	-	83	79	71	55	90	83	62	73	106	73	74	51	-	18	28	14	18	-	
1B- Rivière Mistassini	98	145	173	110	93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1B- Baie Saint-Nicolas	114	99	106	107	143	-	-	-	-	-	-	84	39	-	45	-	-	-	-	-	-	
1C- Réserve Pessamit Sud	72	110	125	80	57	62	66	86	37	-	63	-	-	34	42	-	-	-	-	-	-	

Tableau 3. Taille moyenne (mm) des myes débarquées par secteur coquillier de la Haute-Côte-Nord et nombre d'individus mesurés par sous-zone. Les secteurs suivis d'un astérisque\* sont réservés exclusivement à la pêche commerciale.

Secteur coquillier	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Sous-zone 1A</b>																		
Petites Bergeronnes	-	-	-	59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Penchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	-	-	-	-	-	-
Pointe à Boisvert	59	61	60	58	-	-	-	67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pointe de Mille-Vaches	69	57	66	58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Baie des Chevaux *	62	58	59	59	56	-	-	67	-	-	60	65	-	72	-	-	-	75
Banc Marie-Marthe *	60	60	64	62	62	-	-	-	-	-	65	65	67	74	73	74	74	67
Baie Didier Sud *	-	50	53	-	52	-	-	-	-	-	-	61	-	72	71	-	-	-
Baie des Plongeurs *	53	50	54	50	-	-	-	-	-	-	-	64	69	71	-	-	72	67
Battures aux Gibiers Est	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	-	-	71	-	-	-
Cran à Gagnon *	-	49	57	60	58	-	-	-	-	-	59	62	-	-	-	-	-	-
Anse du Colombier	-	57	-	53	57	58	-	-	-	-	58	58	-	-	-	-	-	65
Anse à Norbert	-	-	-	52	-	-	-	-	-	-	-	60	-	-	-	-	-	-
Anse Noire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	-	-	-	-	-	-
Îlets Jérémie	-	-	-	55	56	64	-	-	-	-	-	61	-	-	-	-	70	-
<b>Sous-zone 1B</b>																		
Pointe-aux-Outardes Ouest	73	73	74	78	71	75	74	69	64	66	69	72	66	65	67	-	-	67
Pointe-aux-Outardes Est	-	64	65	66	71	65	-	-	66	-	66	67	-	-	-	-	-	-
Rivière Mistassini	-	57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Baie Saint-Nicolas	53	53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-zone 1C</b>																		
Réserve Pessamit Sud	62	65	61	58	59	62	-	-	-	-	65	74	-	-	-	-	-	-
<b>Nombre d'individus mesurés</b>																		
Sous-zone 1A	2 867	6 090	10 507	7 554	11 027	774	0	294	0	0	6 182	7 241	600	1 493	451	600	750	1 218
Sous-zone 1B	7 265	7 425	4 364	5 382	4 506	5 554	600	1 500	1 800	1 994	4 956	4 654	1 200	1 050	900	0	0	308
Sous-zone 1C	2 446	3 036	3 618	3 321	3 191	3 547	0	0	0	0	3 032	150	0	0	0	0	0	0

## CONCLUSIONS ET AVIS

Depuis 2010, les débarquements et l'effort de pêche ont été faibles en Haute-Côte-Nord, en raison notamment de la fermeture des usines de transformation. Pour la très grande majorité des secteurs coquilliers, les TAC n'ont pas été atteints depuis 2015 (Tableau 1). Ce ralentissement de l'exploitation semble favoriser un rétablissement de certains secteurs coquilliers, comme l'indiquent les résultats des inventaires récents. Il faut toutefois demeurer prudent. Dans un contexte de changements environnementaux, certains secteurs semblent avoir plus de difficulté à revenir à des conditions propices permettant une exploitation durable, par exemple Pointe à Boisvert. Le brassage fréquent des battures, particulièrement celles présentant des sédiments sablonneux, rend difficile l'établissement et l'enfouissement des jeunes myes et peut compromettre le recrutement à la population et par conséquent le recrutement à la pêche de ces gisements.

De plus, en absence d'information précise sur la provenance du recrutement à la population sur les différents gisements, la protection du potentiel reproducteur de chaque secteur coquillier devrait être favorisée.

Afin d'atténuer la mortalité incidente causée par la cueillette commerciale et récréative, toute cueillette devrait être interdite lorsque la température de l'air est  $\leq 0$  °C.

## AUTRES CONSIDÉRATIONS

Les mesures de conservation recommandées pour la mye visent à préserver la capacité de renouvellement de chacun des gisements. Toute approche ciblant le maintien, voire l'augmentation, du potentiel reproducteur de chaque secteur coquillier aura un impact positif sur la conservation de la ressource (ex. en laissant plus d'adultes sur le fond ou en créant des zones refuges). De plus, comme la production de gamètes est proportionnelle au cube de la longueur de la mye, il y aura un gain net de productivité à laisser croître les individus.

Finalement, les événements environnementaux ponctuels (ex. vagues déferlantes, tempêtes) et l'érosion des berges peuvent avoir un impact majeur sur les gisements de mye et remodeler complètement leur habitat. Ces effets peuvent, de plus, différer d'un gisement à l'autre. L'acidification des eaux et des modifications de la salinité pourraient également affecter la survie des larves, des juvéniles et des adultes. Il serait pertinent de suivre l'état de l'écosystème, afin de détecter toutes modifications qui affecteraient directement ou indirectement les populations de mye.

### Calendrier d'évaluation

La mye commune des eaux côtières du Québec est évaluée et gérée selon un cycle de trois ans. Étant donné le faible effort de pêche déployé et en accord avec la gestion de la ressource, aucune mise à jour n'est prévue durant les années intermédiaires.

## LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

Nom	Affiliation
Belley, Rénaud	MPO Sciences
Bernier, Denis	MPO Sciences
Bouchard, Donald	Conseil des Innus Pessamit
Boudreau, Sophie	MPO Sciences
Bourdages, Hugo	MPO Sciences
Chlebak, Ryan	MPO Sciences Ottawa
Couillard, Catherine	MPO Sciences
Cyr, Charley	MPO Sciences
De Carufel, Valérie	MPO Sciences
Desrosiers, Brigitte	MPO Sciences
Dubé, Sonia	MPO Sciences
Drapeau, André	MPO Gestion des pêches
Duplisea, Daniel	MPO Sciences
Gianasi, Bruno	MPO Sciences
Juillet, Cédric	MPO Sciences
Kaltenback, Pierre	Profaune
Lacasse, Olivia	MPO Sciences
Loboda, Sarah	MPO Sciences
Marcoux, Guylaine	MPO Gestion des pêches
Pelletier, Patrice	Cueilleur de myes
Sandt-Duguay, Emmanuel	AGHAMM

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Le présent avis scientifique découle de l'examen par les pairs régional du 9 février 2023 sur l'Évaluation des stocks de mye commune des eaux côtières du Québec. Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le [calendrier des avis scientifiques de Pêches et Océans Canada](#).

Abgrall, M.-J., Bastien-Daigle, S., Miron, G. et Ouellette, M. 2010. Potential interactions between populations of softshell clams (*Mya arenaria*) and eastern oysters (*Crassostrea virginica*) in temperate estuaries, a literature review. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2892 : vii + 88 p.

Brulotte, S. 2020. [Évaluation des stocks de la mye commune \(\*Mya arenaria\*\) des eaux côtières du Québec en 2019 – méthodologie et résultats](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 2020/055. vii + 43 p.

Brulotte, S. et Giguère, M. 2007. Reproduction et taille à la maturité sexuelle de la mye commune (*Mya arenaria*) au Québec. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2698 : viii + 40 p.

Giguère, M., Brulotte, S., Boudreau, M. et Dréan, M.-F. 2008. Évaluation de huit gisements de mye commune (*Mya arenaria*) de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent de 2002 à 2008. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2821 : x + 91 p.

Lamoureux, P. 1974. Inventaire des stocks commerciaux de myes (*Mya arenaria* L.) au Québec : 1971-1973. MICQ, D.G.P.M. Cahiers d'information N° 62. 24 p.

- Lavoie, R. 1969. Inventaire des populations de myes communes (*Mya arenaria* L.) de Grandes-Bergeronnes à Portneuf-sur-Mer, été 1968. Station biologique marine Grande-Rivière. Rapport annuel 1968. p. 103-118.
- Lavoie, R. 1970. Inventaire des populations de coques (*Mya arenaria*) de Forestville à Papinachois, été 1969. Station biologique marine Grande-Rivière. Rapport annuel 1969. p. 107-125.
- Lavoie, R. 1970. Inventaire des populations de coques (*Mya arenaria*) de Papinachois – Baie St-Ludger, été 1970. MICQ, rapport interne. 21 p.
- Mercier, Y., Lamoureux, P. et Dubé, J. 1978. Nouvelle estimation des stocks commerciaux de myes (*Mya arenaria* L.) de la région de rivière Portneuf sur la côte nord du Saint-Laurent en 1977. MICQ, D.G.P.M., Cahiers d'information N° 87. 20 p.
- MPO. 2020. [Évaluation de la mye des eaux côtières du Québec](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2020/032.
- PCCSM. 2022. [Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques](#). Gouvernement du Canada.
- St-Onge, P., Sévigny, J.-M., Strasser, C et Tremblay, R. 2013. Strong population differentiation of softshell clam (*Mya arenaria*) sampled across seven biogeographic marine ecoregions: possible selection and isolation by distance. Mar. Biol. 160: 1065-1081.

**CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :**

Centre des avis scientifiques (CAS)  
Région du Québec  
Pêches et Océans Canada  
Institut Maurice-Lamontagne  
850, route de la Mer,  
Mont-Joli (Québec)  
G5H 3Z4

Courriel : [bras@dfo-mpo.gc.ca](mailto:bras@dfo-mpo.gc.ca)

Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/)

ISSN 1919-5117

ISBN 978-0-660-48436-5 N° cat. Fs70-6/2023-018F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du  
ministère des Pêches et des Océans, 2023



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2023. Évaluation des stocks de mye commune des eaux côtières du Québec. Secr. can.  
des avis sci. du MPO. Avis sci. 2023/018.

*Also available in English:*

DFO. 2023. *Assessment of Softshell clam stocks in Québec coastal waters.* DFO Can. Sci.  
Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2023/018.